

## PROGRAMME

L'étude du programme a débuté dès 2009 par un processus de concertation avec la Société du Grand Paris, l'AFTRP, les services économiques, d'urbanisme et techniques de la ville de Tremblay en France et la Communauté d'agglomération Terre de France.

Le projet sera développé sur une emprise foncière totale de 3 hectares, en trois tranches, construites progressivement au fur et à mesure de la commercialisation des bâtiments.

Ceux-ci, divisibles dès 400 m<sup>2</sup>, offriront à terme à la location un total de 14.000 m<sup>2</sup> de surfaces de planchers réparties comme suit :

- 10.500 m<sup>2</sup> de locaux d'activités : industrie légère, production, maintenance, show-room, laboratoire, préparation de commande et stockage de faible volume.
- 3.500 m<sup>2</sup> de bureaux viendront accompagner ces locaux d'activités.
- En complément, les emplacements de parking en nombre suffisant pour les 350 nouveaux salariés que comprendra le pôle à terme.

## PLAN / ESQUISSE / VISUEL



## ÉTAT D'AVANCEMENT

Acquisitions parcellaires en cours : tous les terrains sont actuellement sous promesse de vente.

Etudes environnementales réalisées et études de sol effectuées.

Projet architectural réalisé.

## PROCEDURES

Concertation avec le service de l'urbanisme de la ville de Tremblay-en-France ; avec la DREA-IF ; avec la Communauté d'agglomération Terres de France.

## PHASAGE

Dépôt des permis de construire envisagé début 2014

1ère tranche : 2015 / 2ème tranche : 2016 / 3ème tranche : 2017

Projet n°28	<b>ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PEPINIERE D'ARTISTES</b>		
Localisation	Secteur opérationnel : CERTF	<b>Maître d'ouvrage</b>	CATF
Contribution au projet de territoire du CDT	<p>Parce que l'émancipation des jeunes est une priorité, l'accès à la culture et à la pratique artistique doit pouvoir se vivre au quotidien. Et parce qu'il est tout aussi primordial de valoriser les talents et les compétences de la jeunesse, il convient d'offrir aux jeunes les moyens de leur ambition artistique.</p> <p>Le CDT fait une priorité de l'accès à la culture, à la pratique artistique et aux loisirs. La création d'une pépinière artistique, calquée sur le modèle des pépinières d'entreprises, permettrait d'offrir un lieu d'échanges et de mutualisation pour les artistes et leurs publics.</p>		
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS</b>	<p>Cette pépinière artistique doit pouvoir être un lieu d'échanges et de mutualisation visant à ce que l'artiste par lui-même se dote des outils de développement de son art. Le défi consiste à mettre au service de l'autre ses savoirs, son expertise, son unicité, en s'assurant de ne pas se substituer à l'autre.</p> <p>Il s'agira de valider l'accueil de 5 à 6 artistes, le temps nécessaire à la maturation. La dimension expérimentale fait partie du dispositif.</p>		
<b>PROGRAMME</b>	<p>La structure aurait pour axes d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un accompagnement juridique</b> (statut, conventions, collectives, législation, contrats, fiscalité...). Proposition de prise en charge d'une première consultation juridique ou plus dans le cadre d'un contrat passé avec un avocat spécialisé pour chacun des artistes.</li> <li>- <b>Une aide financière</b> (équipement matériel, frais de productions, séances d'enregistrements...) Remboursement de l'équipement en matériel de l'artiste (matériaux, sonorisation, camion etc...), à ses répétitions, affiches, maquettes ou participation à la production, ou de frais liés aux productions (déplacements, hôtels, péages, essence, location de véhicules, repas...).</li> <li>- <b>La formation professionnelle</b> (coaching par un professionnel, accès aux stages spécifiques – CND, IRMA, CIPAC...). Il s'agit de permettre l'accès aux formations dans le domaine artistique liées au projet de l'artiste. Il peut s'agir d'un travail (sous forme de résidence ?) avec un metteur en scène ou en lumière, un coach ou un scénographe. L'accès aux stages spécifiques (par ex. CND pour la danse, CIRMA pour la musique Centre d'Information Ressource pour les Musiques Actuelles, CIPAC pour les arts plastiques...).</li> <li>- <b>Le conseil en management</b> Il s'agit de mutualiser et de tenir à disposition des artistes pour leur fournir tous les conseils et connexions professionnels susceptibles de les aider à développer leur carrière.</li> </ul> <p>Il s'agit également, suivant le niveau de carrière des artistes sélectionnés, de leur faire prendre conscience de la notion de partenariat dans leur relation avec les différentes structures, essentielle à la bonne évolution de leur carrière. Proposition de s'appuyer sur les agences de communication, pour aider les artistes à développer leur image (outils Internet, photos, affiches, pochettes, clips, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La promotion</b> Développement d'une action de communication collective sur l'ensemble des artistes en créant un label (édition de supports, site internet spécifique). Organisation d'un évènement annuel de présentation des artistes accueillis et pourrait même organiser une prestation labellisée susceptible de tourner dans des petites structures ou festivals, en lien avec les dispositifs existants sur le territoire. L'adossé à une structure d'insertion (bar, restauration) pourrait être envisagé. Le statut juridique de cette pépinière fera l'objet de l'étude.</li> </ul>		
<b>ETAT D'AVANCEMENT</b>			
Rédaction d'un cahier des charges pour l'étude de faisabilité. La poursuite du projet dépendra des conclusions de l'étude.			
<b>PHASAGE</b>			
L'étude est prévue de mi-2013 à fin 2014.			

Projet n° 29	<b>ETUDE DE DEFINITION D'UN LIEU D'ART</b>		
Localisation	secteur sud	Maître d'ouvrage	CATF
Contribution au projet de territoire du CDT	<p>Le territoire du Cœur économique de Roissy Terres de France dispose d'espaces de pratiques des arts visuels et de cycles de conférence. Ces lieux restent très segmentés et ne disposent pas de lieux de confrontation aux pratiques professionnelles.</p> <p>Il s'agit de travailler sur cette thématique, peu présente sur notre territoire et de la mettre en lien à la fois avec l'espace environnant et le numérique.</p> <p>Le CDT porte le projet d'un lieu d'Art qui s'installerait dans le site exceptionnel du Parc forestier de la Poudrerie, environnement propice à la création.</p> <p>Le site s'étend sur une superficie de 137 hectares sur les communes de Sevran, Villepinte, Vaujours et Livry-Gargan. Il s'agit d'une ancienne poudrerie qui fonctionna de 1873 à 1973. Le site fut ensuite réaménagé par l'Office National des Forêts et constitue aujourd'hui un site classé, au titre de la culture pour son caractère historique et pittoresque, et au titre de la biodiversité. Le parc forestier fait ainsi partie des sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.</p> <p>Le site est un témoin remarquable de l'architecture industrielle de la fin du 18ème siècle et dispose de bâtiments, vestiges de la poudrerie nationale, qui pourraient être investis, permettant ainsi de créer un lieu d'arts, mettant en valeur ce lieu exceptionnel.</p> <p>Un musée des « poudres » subsiste dans un des bâtiments encore affecté au Ministère de la Défense.</p>		
OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS	<p>Ce centre d'art sera dévolu à la création contemporaine, à l'expérimentation, à la production, à la recherche, à l'échange, à la formation et à l'accueil d'artistes en résidence. Un lieu à échelle humaine, habitable et convivial,</p> <p>L'ambition est de permettre à de nouvelles populations de visiter le site et de réaliser une offre artistique en relation directe avec l'espace boisé.</p> <p>Des bâtiments ont été repérés. Ils doivent faire l'objet d'une expertise et bénéficier d'une réhabilitation conduite par des architectes.</p> <p>Il s'agira d'en valider le périmètre exact et sa pertinence artistique comme il s'agit de s'interroger autour des relations étroites entretenues entre les domaines de l'art, du paysage à l'ère du numérique.</p> <p>Le projet entend s'inscrire de manière respectueuse dans le parc forestier classé au titre du patrimoine culturel et de la biodiversité. Il envisage pour cela de privilégier un projet qui s'insère dans les bâtiments existants et évite la création de nouveaux bâtiments qui auraient des effets d'emprise sur ce site Natura 2000.</p> <p>Une réflexion sur les besoins en stationnement que pourrait générer ce projet sera également menée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour privilégier sa desserte par les transports en commun. Le site bénéficie d'une très bonne desserte par les transports en commun, situé entre la gare du RER B du Vert Galant et la gare RER Sevran Livry, qui doit accueillir un arrêt du métro du Grand Paris Express.</li> <li>• pour éviter des effets d'emprise que le périmètre Natura 2000</li> </ul> <p>Ce projet est à étudier en partenariat avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, gestionnaire direct du parc forestier, dans le cadre de l'élaboration du "projet d'avenir" du parc, discuté avec l'ensemble des partenaires locaux. Ce projet fait actuellement l'objet d'une étude pilotée par l'EPA, dont les objectifs sont de valoriser le patrimoine forestier et industriel du site (à l'échelle locale et métropolitaine) en développant de nouveaux usages (sport/nature/culture).</p> <p>La réalisation de ce projet sera conditionnée à l'obtention d'une autorisation par le Ministre responsable des sites (L341-10 du code de l'environnement) et à la réalisation d'une évaluation des incidences du projet sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 (L414-4 du code de l'environnement).</p>		

## PROGRAMMATION

Le projet devra s'appuyer sur la triple approche de l'art, du paysage et du numérique en tant que champs d'expériences possibles. Le projet artistique devra pouvoir permettre d'articuler l'échelle locale à l'échelle internationale dans une volonté de cohérence entre expositions, résidences, actions culturelles et actions éducatives. Il pourra être envisagé la commande d'œuvre et la réalisation d'éditions.

- **Le centre d'art :**

Il lui reviendra de permettre l'accueil d'expositions en lien directe avec la triple approche développée. Ce programme d'expositions devra porter une attention particulière à la création en Seine-Saint-Denis, en ouvrant le centre aux artistes, associations et structures locales, départementales et régionales, tout en restant résolument international et de haut niveau.

Le développement d'un secteur éducatif en direction des publics est à prévoir dès l'ouverture du centre, témoignant ainsi de sa volonté de favoriser, dès le plus jeune âge, une rencontre avec l'art contemporain et la création. L'idée porte sur l'éducation dans l'art en tant qu'outil fondamental pour la compréhension des changements dans la société contemporaine.

- **Résidences d'artistes**

Les résidences d'artistes seront réservées à des artistes, architectes, urbanistes, historiens de l'art, théoriciens, philosophes, cinéastes et écrivains dont le projet s'inscrit dans la vision de ce centre d'art. De façon tout à fait novatrice et originale, ces résidences situées dans un environnement naturel propice à la créativité et à la collaboration interdisciplinaire, se définissent comme des « résidences à projets », ce qui signifie qu'elles ne s'articulent plus seulement autour d'un artiste mais autour d'une ambition créatrice qui pourra regrouper plusieurs artistes.

## ÉTAT D'AVANCEMENT

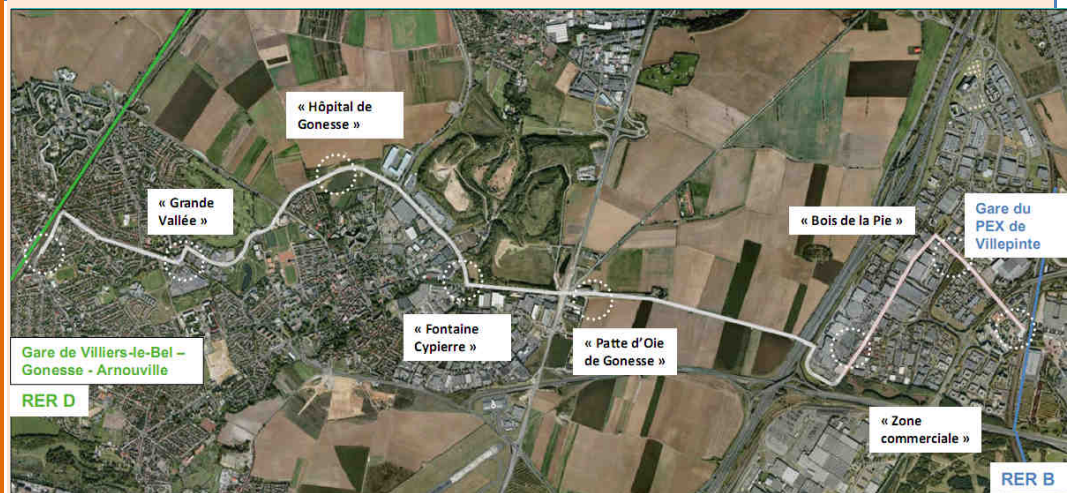
Rédaction d'un cahier des charges pour l'étude de définition.  
La poursuite du projet dépendra des conclusions de l'étude.

## PHASAGE

L'étude est prévue de mi-2013 à fin 2014.

<b>Projet n°30</b>	<b>MISE EN PLACE D'UN BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE LA GARE RER D DE VILLIERS-LE-BEL / ARNOUVILLE / GONESSE ET LA GARE RER B DU PARC DES EXPOSITIONS DE VILLEPINTE</b>		
<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : secteur Sud Communes : Arnouville, Gonesse, Villepinte, Tremblay-en-France, Roissy-en-France	<b>Maître d'ouvrage</b>	CG95
<b>Contribution au projet de territoire du CDT</b>	<p>Le projet de liaison BHNS répond à l'une des ambitions stratégiques du CDT qui est de mettre en place une infrastructure de transport qui optimise les liaisons entre les fonctions économiques, les espaces et les usagers du territoire.</p> <p>Il va permettre de compléter le réseau de desserte existant en offrant une liaison performante entre les zones d'habitat situées le long du RER D et les zones d'emplois situées le long du RER B (Parc d'activités PARIS NORD 2, plate-forme aéroportuaire Paris CDG,...).</p> <p>Elle constitue également la première étape de la desserte en transport en commun du secteur d'urbanisation future du Triangle de Gonesse.</p>		
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS</b>	<p>Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) résulte du constat d'un déficit de liaison de transport en commun performante entre les pôles d'emplois et équipements du secteur regroupant l'aéroport Roissy-CDG, le Parc des Expositions de Villepinte et la zone d'activités Paris Nord 2, et les communes les plus densément peuplées de l'Est du Val d'Oise et du Nord de la Seine-Saint-Denis.</p> <p>Pour répondre rapidement aux besoins de déplacements de la population, les porteurs du projet souhaitent mettre en service une liaison de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui reliera les populations établies autour et desservies par le RER D et les emplois localisés sur la plate-forme aéroportuaire, la zone Paris-Nord et le PIEX de Villepinte, autour ou en maillage avec le RER B.</p> <p>Il vise également le développement du Triangle de Gonesse en assurant sa desserte.</p> <p>Le BHNS, qui préfigure la nouvelle liaison ferroviaire entre la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville et la gare RER B du Parc des Expositions dite « Barreau de Gonesse », permettra ainsi d'effectuer des déplacements de banlieue à banlieue, sans transiter par Paris, et d'atteindre plus rapidement sa destination.</p> <p>Il contribue ainsi aux objectifs quantitatifs et qualitatifs portés par le CDT CERTF en matière de transports en commun.</p>		
<b>PROGRAMME</b>	<p>Le parcours du BHNS, d'une dizaine de kilomètres, s'insère sur 2 départements, le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis, et concerne 7 communes : Villiers-le-Bel, Arnouville, Gonesse, Aulnay-sous-Bois, Roissy-en-France, Tremblay-en-France et Villepinte. Huit stations sont prévues.</p> <p>Le BHNS, système de transport innovant, circulant autant que possible sur une voie dédiée et doté d'un nombre d'arrêts limité, reliera rapidement (23 minutes environ) les deux gares des RER D et B.</p> <p>Cet aménagement s'accompagne d'aménagements en faveur des modes actifs.</p>		

PLAN /  
ESQUISSE /  
VISUEL



## ETAT D'AVANCEMENT

Phases de diagnostic de fonctionnement, acoustique, air réalisées  
Etude pédologique réalisée sur le secteur du Croult et du Triangle de Gonesse.  
Etude de potentialités écologiques sur Paris Nord 2 réalisée

Le schéma de principe a été voté par le STIF le 10/10/12 et par le CG du Val d'Oise le 26/10/12  
Etude d'impact – Saisine de l'autorité environnementale le 20/12/2012 par le CG95

## PROCEDURES

- Procédure d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
- Procédure d'autorisation au titre de la "loi sur l'eau"
- Procédure d'enquête en vue de la cessibilité des terrains ("enquête parcellaire")
- Mise en compatibilité des POS/PLU
- Archéologie préventive

## CADRAGE FINANCIER

### Coûts d'investissement

Projet estimé à 34 M€ hors matériel roulant et coût d'exploitation (DOCP approuvé par le STIF le 09 février 2011).

### Plan de financement

Financement dans le cadre du Plan Espoir-Banlieue

FINANCEMENT	
Etat	50%
Région	50%

## PHASAGE

Enquête publique : juin 2013.  
Mise en œuvre : 2014 / 2015

Projet n° 31	<b>COORDINATION ENTRE L'AMENAGEMENT, LES TRANSPORTS ET LE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER GARE DU PIEX</b>		
Localisation	<u>Secteur opérationnel</u> : Secteur sud <u>Commune</u> : Villepinte Tremblay-en-France	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	CATF
Contribution au projet de territoire du CDT	<p>La gare RER B du PIEX est essentielle pour l'accès aux zones d'activités de Paris Nord 2, au Parc des expositions, à la future zone d'activités Aérolians Paris ainsi qu'aux différents espaces alentours, desservis via les lignes Optiles.</p> <p>La gare du PIEX est identifiée dans le CDT, et par le STIF, comme un des pôles intermodaux majeurs du territoire, porte d'entrée pour tout le sud du pôle aéroportuaire.</p> <p>Le pôle gare actuel va accueillir successivement différents projets de transport et sera réaménagé et réorganisé au fur et à mesure de la mise en service, en trois temps, des infrastructures supplémentaires, et des flux de voyageurs qui en découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BHNS Gonesse-PIEX : mis en service dès 2014, il comprendra une réorganisation de la gare routière</li> <li>- Nouvelle branche du RER D mis en service pour 2020 : l'apport de flux nouveaux conséquents nécessite de repenser la capacité et l'organisation de la gare : quai supplémentaire, traitement du bâtiment voyageur, sous-terrain.</li> <li>- Métro automatique du Grand Paris Express : avec une nouvelle gare au-dessus de l'actuelle gare RER B, la géographie de cette dernière sera profondément modifiée : correspondances, rampes d'accès...</li> </ul> <p>L'impact de ces différents projets est d'ores et déjà étudié par les différents acteurs concernés (CG 95, STIF, RFF, SGP).</p> <p>Le réaménagement et la réorganisation du pôle d'échange devra permettre la cohérence des modes de transport et de lisibilité de l'offre pour les usagers. Une place devra également être accordée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux circulations douces dans et autour du pôle gare</li> <li>• A l'accessibilité des PMR</li> <li>• A d'éventuels services à développer pour des modes alternatifs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Véhicules en libre-service ou en location</li> <li>o Vélos en libre-service ou en location</li> </ul> </li> </ul> <p>La CATF, entend se positionner comme partenaire privilégié dans le dispositif de pilotage de ces projets, notamment pour faire valoir les enjeux de coordination entre l'arrivée des TC lourds, l'organisation de la desserte locale (bus et modes actifs), l'aménagement urbain du quartier alentour (densification de PN2 avec l'AFTRP, accès au PIEX avec Viparis).</p>		

**OBJECTIFS  
QUANTITATIFS  
ET  
QUALITATIFS**

Le réaménagement du quartier de la gare et du pôle gare réaffirmé dans sa multimodalité constitue un des enjeux majeurs de la recomposition de l'espace notamment par la centralité urbaine qui va l'accompagner : à l'ouest, dans Paris Nord 2 qui va se densifier au nord, sur les terrains qui seront libérés par le déplacement Circuit Carole, à l'est avec l'extension du Parc des Expositions et le développement d'Aérolians Paris.

En forte mutation, ce secteur est amené à terme à recevoir plus de 40 000 emplois et plusieurs millions de visiteurs chaque année.

Du point de vue de l'évolution de sa desserte, le réaménagement de ce pôle va devoir intégrer :

- l'arrivée du BHNS, avec des aménagements sur la gare routière ;
- la nouvelle branche du RER D et la restructuration des quais et du bâtiment voyageur
- le MNGPE avec l'implantation d'une nouvelle gare en surplomb.

Le projet de réaménagement du pôle gare PIEX doit permettre ainsi de créer un véritable pôle d'échange cohérent et attractif proposant aux usagers une large offre de transports en commun pour une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle, assurant la desserte des pôles d'emploi du secteur et des grands équipements structurant.

En cela, le projet contribue aux objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de transports en commun affirmés dans le titre II du CDT CERTF.

**PROGRAMME**

La gare routière va bénéficier de « premiers aménagements » afin d'accueillir le BHNS Gonesse-PIEX

**ETAT D'AVANCEMENT**

Dans le cadre des études pour le BHNS de Gonesse mais également pour la nouvelle branche du RER D sont étudiés le réaménagement de la gare routière, les conditions d'insertion dans les emprises ferroviaires mais également le dimensionnement des circulations, en cohérence avec les études sur le réaménagement du pôle PIEX à horizon MNGPE.

En février 2013, la CATF a pris une compétence de maîtrise d'ouvrage des études d'aménagement du pôle gare dans l'objectif d'être un partenaire identifié et privilégié dans les processus de pilotage.

**PHASAGE**

Participation en continue de la CATF aux instances de pilotage des différents projets qui vont impacter et participer à l'évolution du quartier de la gare du PIEX :

- BHNS de préfiguration en 2015, RER D en 2020, NGPE en 2027
- études du STIF sur la mise en place des liaisons bus structurantes
- démarche de densification de PN2 en continue par l'AFTRP
- réalisation d'Aérolians